



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

**OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – SERVICE CADRE DE VIE**  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
Création d'un emploi permanent à temps complet

**N°2025\_127**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membres absents, excusés sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le tableau des emplois,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que, dans le cadre de la mutation vers une autre collectivité d'un technicien territorial, il convient de le remplacer dans ses fonctions de responsable du service cadre de vie.
- PROCÉDER à la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1er janvier 2026 selon les dispositions suivantes :
  - Emploi de responsable du service cadre de vie, relevant de la catégorie hiérarchique C, filière technique, et ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
    - Grades ouverts : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal
    - Quotité de travail : 100%
    - Mission globale : responsable du service cadre de vie
    - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
  - AUTORISER la création de cet emploi permanent à compter du 1er janvier 2026, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
  - PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
    - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
    - DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Le Maire

Serge BÉRARD

